



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

toxicomanie

Question écrite n° 4878

Texte de la question

M. Alain Vidalies se fait l'écho auprès de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées des vives préoccupations que suscite parmi l'ensemble des intervenants la baisse des crédits alloués aux structures spécialisées en toxicomanie. Ces inquiétudes sont confortées par l'amputation du budget de la mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie, dont la contribution à l'élaboration d'une politique globale dynamique de prévention et de soins des addictions ces dernières années avait été unanimement saluée. L'ensemble de ces dispositions fait craindre la fermeture de services et des suppressions de postes rendues inévitables par la perte de 3 millions d'euros de ressources et, au-delà de la problématique budgétaire, semble témoigner d'un changement d'orientation qui verrait l'abandon de la politique de prévention au profit d'une politique axée sur la répression. En conséquence, il souhaiterait savoir si des apaisements peuvent être fournis quant à la permanence de l'ambition du Gouvernement de faire figurer la politique de prévention et de soins des addictions au rang des priorités de la politique de santé publique.

Texte de la réponse

Le budget de la MILDT a été affecté d'un gel de 5 millions d'euros. Toutefois, dans ce contexte budgétaire contraint, il a été décidé de privilégier les actions de prévention menées dans les départements sous l'égide des chefs de projet « drogues et dépendances ». C'est ainsi que les 40 centres d'information et de ressources sur les drogues et les dépendances (CIRDD) existants bénéficieront de la totalité des financements prévus. S'agissant des conventions départementales d'objectifs justice/santé (CDO), elles bénéficieront également des dotations leur permettant d'assurer en totalité le fonctionnement des structures spécialisées dans la prise en charge sanitaire des usagers des drogues placés sous main de justice. Les financements qui viennent de faire l'objet d'une deuxième délégation de crédits aux chefs de projet devraient ainsi permettre de conforter en 2002 le dispositif CIRDD et CDO.

Données clés

Auteur : [M. Alain Vidalies](#)

Circonscription : Landes (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4878

Rubrique : Drogue

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 octobre 2002, page 3690

Réponse publiée le : 6 janvier 2003, page 114